

SEANCE DU 13 AVRIL 2015

Aujourd'hui treize Avril deux mil quinze, à dix-huit heures, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. DOOR, Député-maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : M. DIGEON, Mme JEHANNET, M.SUPPLISSON, Mme BUTOR, M. FONTENEAU, M. MENARD, Mme GUITARD, M. MALET, Mme PARE, Mme SCHWARTZ, M. JOSEPH, M. SILLET, M. COQUELIN, Mme DUBOIS, M. TERRIER, Mme BABIN, Mme TICOT, M. DELANDRE, Mme LAJUS, Mme DENIS, Mme RIBEIRO, M. GUILLAUME, Mme DECHAMBRE, M. MEUNIER, Mme PIQUET, M. NOTTIN, Mme GABRIELLE, M. BELABBES, M. GRANDJEAN.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 4132-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné délégation de vote :

- Mme DURY à Mme SCHWARTZ
- Mme GARNIER à Mme GABRIELLE

Excusé : M. VILAIN

-=-=-

M. MEUNIER remplit les fonctions de secrétaire.

-=-=-

**RAPPORT DU MAIRE SUR LES DÉCISIONS PRISES
DEPUIS LA SÉANCE DU CONSEIL DU 19 FEVRIER 2015**

*en vertu de la délégation du Conseil Municipal
au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la séance du 19 Février dernier au Conseil Municipal qui lui en donne acte.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2015

Le Conseil Municipal adopte, pour 2015, les taux suivants :

Taxe d'Habitation	19,90 %
Foncier Bâti.....	35,22 %
Foncier Non Bâti.....	43,02 %

dont les produits, en fonction des bases d'imposition données par les Services Fiscaux, permettront une rentrée fiscale de :

⇒ Taxe d'Habitation	4 085 271 €
⇒ Foncier Bâti.....	6 093 412 €
⇒ Foncier Non Bâti.....	9 378 €
soit un produit fiscal de.....	10 188 061 €

Adopté à la MAJORITÉ par 26 voix POUR, 4 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GREANDJEAN, M. BELABBES) et 2 ABSTENTIONS (Mme GARNIER, Mme GABRIELLE).

ADMISSIONS EN NON-VALEUR – EXERCICE 2015

Vu l'état de produits irrécouvrables, dressé et certifié par Mme le Receveur Municipal, le Conseil Municipal déclare admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2015, la somme de **2 262,89 €**, à savoir :

- ⇒ sur recettes restaurant scolaire..... 1 725,17 €
- ⇒ sur recettes centres de loisirs et études surveillées.....217,53 €

- ⇒ sur recettes fourrière municipale.....106,39 €
- ⇒ sur recettes conservatoire de musique.....194,60 €
- ⇒ sur droits d'enseigne 19,20 €

Adopté à l'UNANIMITE.

ATTRIBUTION DU PRIX DE LA VILLE DE MONTARGIS AU LAURÉAT DU FESTIVAL DE LA BD « MONTARGIS COINCE LA BULLE 6 »

Outre le prix des organisateurs de cet évènement, le fameux NONOSSE D'OR, le Conseil Municipal vote l'attribution du prix de la Ville de 300 € au dessinateur lauréat du festival de la BD « Montargis coince la bulle 6 ».

Adopté à l'UNANIMITE.

RÉVISION DES TARIFS DU CIMETIÈRE MUNICIPAL

Le Conseil Municipal fixe les tarifs et droits relatifs au cimetière communal, à compter du 1^{er} Mai 2015, ainsi qu'il suit :

DESIGNATION	Tarifs actuels	Tarifs au 1 ^{er} Mai 2015
<u>CONCESSION</u>		
Concession temporaire (15 ans)	78,25	79,25
Concession trentenaire	146,90	149,85
Concession cinquantenaire	459,60	468,80
<u>CAVEAU PROVISoire</u>		
Droit de dépôt de corps par cercueil et par jour	11,20	12,00
<u>DROIT DE SUPERPOSITION DE CORPS</u>		
Temporaire	27,75	N
Trentenaire	52,80	É
Cinquantenaire	67,40	A
Centenaire	110,40	N
Perpétuelle	147,90	T
<u>DROIT DE SUPERPOSITION D'URNE</u>		
Temporaire	6,75	N
Trentenaire	13,60	É
Cinquantenaire	16,85	A
Centenaire	27,80	N
Perpétuelle	36,95	T

Adopté à l'UNANIMITE.

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANJEAN)

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DU C.C.A.S.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux sis 3 rue de Crowborough à Montargis au profit du CCAS de Montargis, fixant les conditions financières et d'utilisation des locaux.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
« LES AMIS DES 4 SAISONS »**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux sis 3 rue de Crowborough à Montargis au profit de l'association « les amis des quatre saisons », fixant les conditions financières et d'utilisation des locaux.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**PRISE DE COMPÉTENCE STATUTAIRE DE L'AME : CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE
ET CENTRE MÉDICO-SPORTIF**

Le Conseil Municipal approuve la modification statutaire de l'AME intégrant la prise des compétences nouvelles suivante : « 518 - Centre médico-scolaire » et « 5.19 - Centre médico-sportif ».

Adopté à l'UNANIMITÉ.

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN).

**TRANSFORMATION DU TERRAIN STABILISÉ DU STADE MAURICE BÉRAUD EN GAZON SYNTHÉTIQUE
HOMOLOGATION CATÉGORIE E4 : AUTORISATION À M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ**

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue suite à la consultation lancée pour le marché de travaux concernant la transformation du terrain stabilisé du stade Maurice Béraud en gazon synthétique, homologation E4.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

2 ABSTENTIONS (Mme GARNIER, Mme GABRIELLE).

VOIRIE ET AMÉNAGEMENT DE SURFACE : AUTORISATION À M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue suite à la consultation lancée pour le marché de travaux « voirie et aménagement de surface », d'une durée d'un an reconductible 2 fois, soit 3 ans.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN).

**POLICE D'ABONNEMENT SOUS-STATION Oa DU CCAS : AUTORISATION À M. LE MAIRE DE SIGNER
L'AVENANT N° 2 AVEC MONTARGIS ÉNERGIES**

Afin d'anticiper le transfert des locaux du CCAS au 1^{er} étage du centre commercial de la Chaussée, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°2 avec Montargis Energies portant transfert à la Ville de la police d'abonnement à la sous-station de chauffage urbain desservant les locaux sis 3 rue de Crowborough, à compter du 1^{er} Janvier 2015.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**CONTRAT DE CONCESSION DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE CALORIFIQUE :
AUTORISATION À M. LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 11 AVEC MONTARGIS ÉNERGIES**

Dans le cadre de la disparition des Tarifs Réglementés de Ventes (TRV), le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°11 au contrat de concession de production et de distribution d'énergie calorifique avec Montargis Energies, portant modification de la formule de révision de prix du terme R1 (consommation) à compter du 1^{er} Janvier 2015.

Adopté à la MAJORITÉ par 26 voix POUR, 3 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN) et 3 ABSTENTIONS (Mme GARNIER, Mme GABRIELLE, M. BELABBES).

CONVENTION SPÉCIALE POUR LA PARTICIPATION DU SMIRTOM AU SYSTÈME DE COLLECTE ENTERRÉE PLACE DES RÉCOLLETS

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le SMIRTOM pour l'implantation du système de collecte enterrée place des Récollets, portant financement commun à hauteur de 50 % du coût des équipements, soit 16 829,50 euros HT chacun.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ 4 RUE DE LA POTERNE À MONTARGIS

Dans le cadre des démarches préalables à la vente de l'immeuble situé 4 rue de la Poterne à Montargis, le Conseil Municipal constate sa désaffectation à usage public et décide de déclasser ce bien du domaine public communal.

Adopté à la MAJORITÉ par 29 voix POUR et 3 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN).

VENTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ 4 RUE DE LA POTERNE À MONTARGIS

Considérant l'offre d'achat reçue le 03 Mars dernier, le Conseil Municipal autorise le Maire, ou son représentant, à accomplir les formalités et à signer l'acte de vente de l'immeuble cadastré AN 853 pour 334 m², situé 4 rue de la Poterne à Montargis, au prix de 300 000 euros nets ville, l'acte étant rédigé par l'étude El Andaloussi et les frais à la charge de l'acquéreur.

Adopté à la MAJORITÉ par 29 voix POUR et 3 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN).

MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE

Considérant la nécessité de mieux répartir les effectifs scolaires pour la rentrée 2015, le Conseil Municipal décide de modifier la carte scolaire de la façon suivante :

- Les rues Offenbach et Eric Joseph qui sont du secteur Jean-Moulin passeront sur le secteur Maurice Meunier ;
- Le faubourg de la Chaussée qui est du secteur Grand-Clos Maternel passera sur le secteur Maurice Meunier Maternel.

*Adopté à l'UNANIMITÉ
3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN).*

PARTICIPATION DE LA VILLE À UN SÉJOUR « CLASSE DE DÉCOUVERTE » POUR UN ENFANT DOMICILIÉ À MONTARGIS ET SCOLARISÉ HORS MONTARGIS

Sollicité par la commune de Château-Renard, le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien financier d'un montant de 75 € pour le séjour en classe de découverte d'un élève scolarisé en classe « CLISS » à l'école Odonna à Château-Renard et domicilié à Montargis.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

TARIFS DU PROGRAMME D'ANIMATIONS ETE 2015 DU SERVICE JEUNESSE & SPORT

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des stages sportifs d'été 2015, programmés du lundi au vendredi, comme suit (transport, repas, activités compris) :

Semaine		Places	Tarifs
Du 06 au 10 juillet	« Escapade au fil de l'eau »	24	90 €
Du 15 au 17 juillet	« Sensations vertigineuses »	16	30 €
Du 20 au 24 juillet	« Sports aquatiques »	16	50 €
Du 27 au 31 juillet	« Tout en maîtrise »	15	50 €
Du 03 au 07 août	« Roulez jeunesse »	15	40 €
Du 17 au 21 août	« Met toi en selle »	16	50 €
Du 24 au 28 août	« 100% énergie »	21	40 €

Adopté à l'UNANIMITÉ.

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Vu le décret ministériel n° 2006-1248 du 12 octobre 2006, relatif au classement des établissements d'enseignement publics de la musique, de la danse et de l'art dramatique, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à solliciter le renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal auprès du Ministère de la Culture et de la Communication.

Adopté à l'UNANIMITÉ



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10.

Jean-Pierre Door,
Député-maire de Montargis